

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 décembre 2024

N°DC-2024-76

Conseillers en exercice : 19	Présents : 16	Votants : 19
------------------------------	---------------	--------------

Objet : Travaux d'extension réhabilitation de la mairie de Colpo : proposition d'avenants pour les lots n°03 et n°04

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi dix-sept décembre à dix-neuf heures, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle de conférence, 35 avenue de la Princesse, sous la présidence de Monsieur Freddy JAHIER, Maire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par voie dématérialisée aux conseillers municipaux et ont été affichés à la porte de la mairie le vendredi treize décembre deux mille vingt-quatre.

PRESENTS : M. Freddy JAHIER, M. Jean-Pierre LE GAL, Mme Marie-Bernard BROUDIC, M. Gilles DRÉANO, M. Daniel DURAND, M. Christian BARBIER, Mme Marie-Laure GAIN, M. Franck JOSSO, M. Thierry QUERO, Mme Nathalie DUMONT, Mme Isabelle TAINGUY, Mme Carole MIANNAY, Mme Sandrine OLLIC, M. Sébastien CHENAIS, Mme Christine DUBIEZ DA ROCHA, M. Sébastien BOURDAIS

ABSENTS EXCUSES :

POUVOIRS : Mme Sylvaine LE GALLO donne pouvoir à Mme Christine DUBIEZ DA ROCHA ; M. Fabien LORIC à M. Thierry QUERO et Mme Laurence MORVAN à Mme Marie-Laure GAIN

Secrétaire de séance : M. Christian BARBIER

Dans le cadre des travaux d'extension et réhabilitation de la mairie de Colpo, des travaux supplémentaires à caractères exceptionnels sont à prévoir.

Les entreprises Bernard Frères (Lot n°03 Gros œuvre) et ACM (Lot n°04 Ossature bois – Charpente – Bardage bois) sont mandatés pour réaliser ces travaux.

Pour le lot n°03, les travaux concernent :

- La mise en œuvre d'une saignée pour le passage d'ENEDIS ;
- La mise en œuvre d'une saignée intérieure dans le bâtiment ;
- La démolition d'une marche existante et la création d'une rampe ;
- Le démontage du plancher bois de l'étage ainsi qu'une cloison en agglos ;

Le montant total de ces travaux, faisant l'objet d'un avenant n°02 et n°03, est de 9 840€ H.T.

Pour le lot n°04, les travaux concernent :

- La mise en œuvre d'un calage plafond ;
- La mise en œuvre d'un plancher technique ;
- La modification de la trémie et le traitement de la charpente des combles ;

Le montant total de ces travaux, faisant l'objet d'un avenant n°02, est de 2 775€ H.T.

L'articulation financière de ces avenants se matérialise comme suit :

Envoyé en préfecture le 19/12/2024

Reçu en préfecture le 19/12/2024

Publié le 19 DEC. 2024

ID : 056-215600420-20241217-DEL2024_76-DE

Marché de Travaux extension réhabilitation de la mairie de COLPO					
	BASE MARCHE HT	AVENANT 1 HT	AVENANT 2 HT	AVENANT 3 HT	TOTAL BASE MARCHE + TOTAL DES AVENANTS
LOT 03	89 097,36 €	8 710,00 €	1 200,00 €	8 640,00 €	107 647,36 €
LOT 04	15 856,55 €	10 050,82 €	2 775,00 €		28 682,37 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- **VALIDE** la réalisation de travaux supplémentaires faisant l'objet de la proposition d'avenants pour les lots n°03 et n°04.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'avenant n°02 et l'avenant n°03 relatif au lot n°03 dont l'entreprise Bernard Frères est attributaire.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'avenant n°02 relatif au lot n°04 dont l'entreprise ACM est attributaire.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents afférents à la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme

Le Maire de Colpo

Freddy JAHIER

